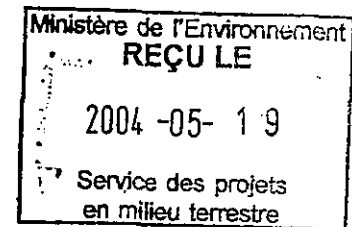




Le 13 mai 2004

Madame Nathalie Martel
Chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec), G1R 5V7



OBJET : Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal (No. 3211-10-009)

Madame,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet cité plus haut, nous avons pris connaissance du Plan préliminaire des mesures d'urgence, avril 2004, préparé pour Gaz Métro par JP LACOURSIÈRE inc., comme vous nous l'avez demandé dans votre lettre adressée à M. Luc Lefebvre et datée du 21 avril 2004.

Pour débiter, j'aimerais mentionner que nous aurions aimé recevoir, comme cela s'est fait lors d'audiences publiques précédentes les analyses de risque selon deux scénarios distincts, soit le scénario normalisé et le scénario alternatif. Les conditions spécifiques relatives à l'élaboration de ces scénarios (les conditions météorologiques, la durée du déversement, la quantité de produit à considérer, etc.) sont bien définies¹ et ne sont pas laissées au choix de la personne qui fait l'analyse de risque. Cette demande de recevoir ces deux scénarios avait déjà été faite par M. Luc Lefebvre, dans sa lettre du 8 décembre 2003, adressée à Madame Michèle Bélanger, de la Direction générale de la protection de la santé publique du MSSS.

Nous avons analysé le plan préliminaire des mesures d'urgence (avril 2004) en tenant compte du fait que le scénario normalisé n'a pas été présenté et que le Plan de mesures d'urgence qui nous est présenté se base sur des scénarios alternatifs. Voici les questions et commentaires que cette lecture nous suggère.

Le scénario minute par minute nous semble peu réaliste principalement en ce qui concerne le temps écoulé, comme le souligne à juste titre d'ailleurs l'auteur, qui mentionne à plusieurs reprises dans le texte que : « Ce temps pourrait être plus long à cause des embouteillage ». Nous aurions aimé

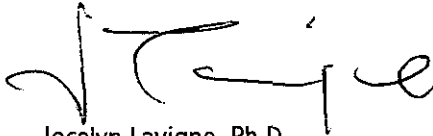
¹ Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM). 2002. Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et de industrie. p 401.

connaître le nombre approximatif de personne qui seraient affectées à l'intérieur de la zone d'impact, car de telles données pourraient aider Urgence Santé à planifier en fonction d'un tel accident, et évaluer le temps nécessaire à procéder à l'évacuation des victimes.

Nous nous interrogeons aussi sur les effets que pourrait avoir une rupture du gazoduc sur les structures, les usines avoisinantes, etc. (effets dominos) particulièrement sur les réservoirs situés sur le terrain de Gaz Métropolitain que l'on peut voir sur la carte

On mentionne à quelques reprises dans le Plan préliminaire des mesures d'urgence la Régie régionale de la santé et des services sociaux. Cet organisme a été aboli dernièrement pour être remplacé par l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jocelyn Lavigne, Ph.D.
Toxicologue

c.c. Michèle Bélanger, Direction de la protection de la santé publique, MSSS

Louis Drouin, Direction de la santé publique de Montréal-centre, Santé au travail et
environnementale